



PRÊT AIDES IMMO CSF⁽¹⁾

OFFRE EXCLUSIVE PARTENAIRE*

Financez votre première acquisition d'un bien dans l'ancien,
avec ce prêt immobilier complémentaire bonifié.

C'est le moment
de devenir enfin
propriétaire !



Prêt Aides Immo CSF⁽¹⁾
Empruntez 12 000 €
sur 96 mois à
1,5% Taux
débiteur fixe
jusqu'au 31 décembre 2024.

Offre sous réserve de la réalisation
par l'intermédiaire de CRÉSERFI du prêt
immobilier principal avec intérêts
d'un montant minimum de 100 000 €.

*Prêt soumis à conditions

AF4PI0924PARTE - Illustrations : Régis Fallier - Adobe Stock

Créserfi

Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR

CSF.FR

OU EN APPELANT AU

01 53 36 10 40

(appel non surtaxé)

En savoir plus ➔



(1) Exemple pour un prêt immobilier complémentaire de 12 000 € sur 96 mois, vous remboursez 96 mensualités de 134,47 € assurance incluse. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,11%. Fonds Mutuel de Garantie et assurance inclus (taux débiteur fixe : 1,50%). Montant total dû par l'emprunteur : 13 028,93 €. Montant du coût du crédit : 1 028,93 € dont 120 € de participation au Fonds Mutuel de Garantie et coût mensuel par personne de l'assurance Décès, Invalidité, Incapacité obligatoire de 1,74 €. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 0,34%. Mensualité agent hors assurance : 132,73 €.

Ce prêt immobilier complémentaire réservé exclusivement aux agents et salariés d'établissements partenaires du Crédit Social des Fonctionnaires, adhérents-cotisants du CSF, est destiné à participer au financement d'une première acquisition d'un bien immobilier dans l'ancien, sous réserve de la réalisation par l'intermédiaire de CRÉSERFI du prêt immobilier principal avec intérêts d'un montant minimum de 100 000 €. Une partie des intérêts de ce prêt « AIDES IMMO CSF » est pris en charge par l'association CSF dans la limite de l'enveloppe attribuée. Cette offre est valable en France métropolitaine, en Corse et dans les DOM et n'est pas cumulable avec un autre prêt immobilier bonifié par CSF Association. Elle n'est valable que pour une seule utilisation par foyer.

Le "Prêt Aides Immo CSF" est proposé par CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - Courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et son partenaire prêteur Banque Edel (SNC au capital de 150 134 754 € - RCS Toulouse B 306 920 109) - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 LABEGE CEDEX - Mandataire d'Intermédiaire en assurance ORIAS 07 036 333 (www.oriass.fr), proposent un prêt de 12 000 € sur 96 mois au taux débiteur fixe de 1,5% hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) de 1% du capital emprunté et hors assurances obligatoires. Prêt soumis à conditions.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires prêteurs de CRÉSERFI est consultable sur le site www.csf.fr.

Le contrat CSF Assurance Emprunteur n° 9764 est un contrat groupe souscrit par le CSF auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine (SA au capital de 169 036 086,38€ - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances) distribué par Créserfi et géré par CSF Assurances (SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - Courtier d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 834 (www.oriass.fr). Offre soumise à conditions, à disposition auprès d'un conseiller.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur www.csf.fr).